

DOCUMENTS		SUJETS	REPOSES
Date	Origine		
21/08/2017	Sous commission d'accessibilité	<p>Le cheminement extérieur doit respecter l'article 2 de l'arrêté du 01/06/2006. Place de stationnement handicapé pour véhicule électrique avec les autres. Boucle à induction magnétique pour malentendants à prévoir.</p> <p>Signalétique extérieure orientant les personnes à déficience auditive, visuelle ou cognitive. Places handicapés sur les gradins à compléter par des places pour personnes valides L'aménagement ultérieur des cellules vides fera l'objet de demandes d'autorisation de travaux.</p>	<p>Pris en compte. Pris en compte (voir courrier du 18/08/2017).</p> <p>Sera intégré dans le descriptif d'appel d'offres du lot courant faibles. Pris en compte. Les guidages seront développés à un stade ultérieur du projet (voir PC 39-40 modifié le 08/08/2017). Pris en compte.</p> <p>Sera rappelé dans les contrats de location entre le bailleur et les preneurs.</p>
24/08/2017	Sous commission de sécurité	<p>Direction unique pour l'ensemble des établissements responsable de l'observation des conditions de sécurité. Structure de "Espace Vertical" de même degré que la paroi d'isolement avec le bâtiment. Revêtements de façades en conformité avec l'article CO 20. Conformité des dégagements du niveau 1 du bâtiment C. Incohérence entre descriptif et plans à corriger. Respect pour les sous stations du rdc de l'arrêté du 23/06/1978. Extincteurs à eau pulvérisée à compléter par des extincteurs adaptés aux risques électriques. Plan schématique à chaque entrée de bâtiment. Vérifications techniques à faire effectuer par des organismes agréés.</p>	<p>La direction d'exploitation du centre commercial est unique et est exercée par la société APSYS. La conception prévoit un joint de dilatation entre Espace Vertical et le local voisin, avec deux murs séparatifs (un dans chaque local). Pris en compte.</p> <p>Corrigé dans le dossier APD. Les plans sont désormais en conformité avec le descriptif. Pris en compte. Sera intégré dans le descriptifs d'appel d'offres du lot protection incendie.</p> <p>Pris en compte. Pris en compte.</p>
15/09/2017	Sous commission de sécurité publique	<p>Commande à distance de la fermeture des accès en cas d'attaque, à l'aide d'une télécommande Exigence de gestion stricte des accreditifs. Passerelle fermée afin de parer aux jets de projectiles. Présence d'un agent de sécurité aux entrées principales du centre. Identification d'une salle pouvant faire office de salle de crise. Zone de stationnement pour les véhicules du personnel qui n'aura pas accès au parking public avant 10h et après 01h. Risque d'agression du personnel après 01h. Commission de sécurité des transports de fonds à solliciter pour le dispositif à mettre en place.</p>	<p>Sera intégré dans le descriptif d'appel d'offres du lot courant faibles.</p> <p>Pris en compte par la direction du centre commercial. La conception de la passerelle sera revue avec des garde corps. Pris en compte par la direction du centre commercial. Pris en compte par la direction du centre commercial. Pris en compte par la direction du centre commercial.</p> <p>La commission de sécurité des transports de fonds sera sollicitée dans un proche avenir.</p>